



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 02 juillet 2020 à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Clairvaux d'Aveyron, sous la présidence de Jean-Marie LACOMBE, maire.

Date de la convocation : 26 juin 2020

Présents : LACOMBE Jean-Marie, GUILLET-NEGRE Catherine, RUSSERY Joël, GARCIA Dominique, GREVET Alain, COMBY Nicolas, DOUZIECH Emilie, GAYRAUD Isabelle, LACOMBE Christophe, LAURENS Eric, MOULY Sylvie, NOYE Anne, PALAYRET Séverine, ROBERT Franck

Excusés : RIGAL Adrian (a donné pouvoir à Mme GUILLET-NEGRE Catherine)

1/ Ouverture de la séance et constatation du quorum

M. Le Maire ouvre la séance à 20h30 et constate que le quorum est atteint.

2/ Désignation du secrétaire de séance

Mme GUILLET-NEGRE Catherine se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2020

M. Robert indique que Mme Noyé Anne ne figure pas sur la liste des élus présents.

M. Le Maire prend note de la remarque de M. ROBERT et précise que le procès-verbal sera rectifié.

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2020 est approuvé.

4/ Compte-rendu des décisions prises par Mr Le Maire en vertu des délégations du conseil entre le 04/06/2020 et le 18/06/2020

M. Le Maire, indique que M. GREVET adjoint en charge de l'urbanisme par délégation, a signé un refus concernant la réfection d'une toiture sur une habitation à Clairvaux et une autorisation pour la création d'un local pour les associations à Clairvaux.

Délibérations

Délibération 01 : Extension du cimetière de Bruéjols. Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental.

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que la collectivité a décidé d'entreprendre des travaux d'extension du cimetière de Bruéjols en raison de l'impossibilité de vendre de nouvelles concessions dans les cimetières de Clairvaux et de Panat.

M. Le Maire précise que le cabinet géomètre Georges Labroue a été retenu et que le prix du projet s'élève à 164 098.80 € HT auquel il convient de rajouter les honoraires du cabinet de géomètre Labroue à savoir 5 300.00 € HT.

M. Le Maire indique que la collectivité a été subventionnée au titre de la DETR à hauteur de 20% sur un coût total de 115 494.00 € HT. M. Le Maire propose de solliciter une aide du Conseil Départemental.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le plan de financement ainsi modifié :

Coût total HT :	169 398.80 €
DETR	12 102.00 €
Subvention Conseil Départemental	50 819.00 €
Autofinancement communal	106 477,90 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- autorise M. le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental,
- indique que les crédits nécessaires à cette dépense seront prévus au budget communal 2020,
- autorise M. Le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de cette délibération.

Fait délibéré à Clairvaux, les jours, mois et an susdits.

Délibération 02 : Travaux d'adressage. Demande d'une aide exceptionnelle auprès du Conseil Départemental.

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une commission d'élus aidés d'agents communaux a mis en place la numérotation et la délimitation des voies validées par une délibération en date du 19 novembre 2018 et rappelle que le coût total de l'opération qui s'élevait à 11 012.78€ HT est désormais de 16 213.68 € HT.

M. Le Maire précise que la collectivité a été subventionnée au titre de la DETR à hauteur de 35 % sur un coût total de 11 012.78 €. Mr le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour une aide exceptionnelle d'un montant de 4 000 €.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le plan de financement ainsi modifié :

Coût total HT :	16 213.68 €
DETR (35 %) :	3 854.47 €
Aide exceptionnelle Conseil Départemental	4 000.00 €
Autofinancement communal	8 359.21 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- autorise M. le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental,
- indique que les crédits nécessaires à cette dépense seront prévus au budget communal 2020,
- autorise M. Le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de cette délibération.

Fait délibéré à Clairvaux, les jours, mois et an susdits.

Délibération 03 : Revalorisation des tarifs de la cantine au 1^{er} septembre 2020.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revaloriser, avec effet au 1^{er} septembre 2020 le prix du repas pratiqué à la cantine scolaire de Bruéjous. Il rappelle au conseil municipal, les tarifs appliqués depuis septembre 2019, à savoir : repas enfant 3.30 euros et repas adulte 4.00 euros.

Il propose de porter :

- de 3.30 € à 3.70 € le prix du repas aux enfants
- de 4.00 € à 4.50 € le prix du repas aux enseignants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- avec 13 voix pour
- 2 absentions,
- approuve cette proposition et fixe les tarifs de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2020 comme indiqué ci-dessus

Fait délibéré à Clairvaux, les jours, mois et an susdits.

Délibération 04 : Approbation du budget communal 2020

Le conseil municipal de Clairvaux d'Aveyron,

Vu le projet de budget primitif élaboré par la commission des finances sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- avec 13 voix pour
- 2 absentions,

approuve le budget primitif de 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	815 204.50	815 204.50
Section d'Investissement	1 712 961.04	1 712 961.04

- précise que les résultats de 2020 sont repris dans ce budget

Fait et délibéré à Clairvaux, les jours, mois et an susdits

Le Maire



Jean-Marie LACOMBE

